

MENTION

GESTION DES ORGANISATIONS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

PARCOURS

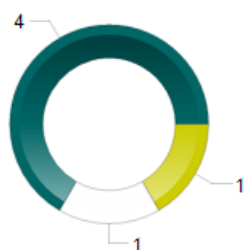
Drôit des activités agri-environnementales

— DEVENIR DES DIPLÔMÉ·E·S

Situation professionnelle au 1er décembre 2019,
18 mois après l'obtention de leur diplôme

Situation professionnelle au 1er décembre 2020,
30 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 6



Nombre de réponse(s) : 6



Taux d'insertion
à 18 mois : 83%
à 30 mois : 100%

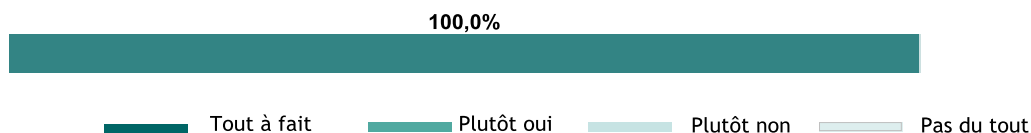
■ En emploi □ En recherche d'emploi et en promesse d'embauche ■ Autre (dont poursuite d'études et divers congés)

— EXEMPLES D'INTITULÉ D'EMPLOI

- adjoite administrative
- clerc de notaire
- juriste en droit rural et droit des sociétés

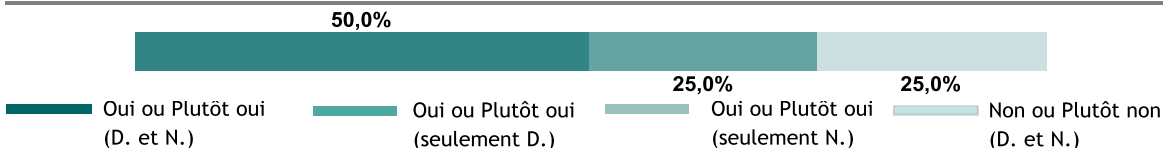
— SATISFACTION

Satisfaction des missions dans l'emploi Nombre de réponse(s) : 4



Emploi en accord avec la formation (Domaine et Niveau)

Nombre de réponse(s) : 4



— MOYENS POUR TROUVER L'EMPLOI

Nombre de réponse(s) : 4

- Candidature spontanée 50 %
- Suite à un contrat d'alternance 25 %
- Offre sur site Web de la structure 25 %

DURÉE DE RECHERCHE DU 1er EMPLOI

Nombre de réponse(s) : 6



CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOIS occupés à 30 mois

Contrat

Nombre de réponse(s) : 4



EMPLOI STABLE : CDI, fonctionnaire, profession libérale, indépendant, chef d'entreprise

EMPLOI NON STABLE : CDD, contrat spécifique au doctorat, alternance, vacataire, emplois aidés, autre

Emploi stable Emploi non stable

Statut

Nombre de réponse(s) : 4



Cadre Technicien Employé

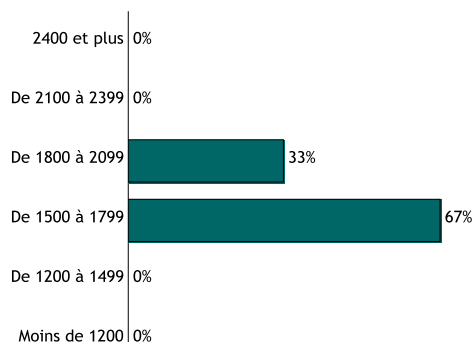
Employeur

Nombre de réponse(s) : 4



Revenu net mensuel (dont primes) en euros

(Temps complet, France Métropolitaine) Nombre de réponse(s) : 3



Salaire médian : 1540 euros

Salaire moyen : 1624 euros

Définition de l'INSEE: Le salaire médian est le "salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée".

Lieu de travail

Nombre de réponse(s) : 4

